



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/46/496/Add.1  
21 octobre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session  
Point 77 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :  
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

Progrès accomplis dans l'exécution de mesures spécifiques se  
rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays  
en développement sans littoral

Note du Secrétaire général

Additif

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de  
l'Assemblée générale l'additif au rapport du Secrétaire général de la  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir annexe).

ANNEXE

Progrès accomplis dans l'exécution de mesures spécifiques  
se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers  
des pays en développement sans littoral

Rapport du secrétariat de la CNUCED

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
<b>MESURES SPECIFIQUES PRISES PAR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE EN FAVEUR DES PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL</b>		
<b>I. RESUME DES REPONSES RECUES DE DIFFERENTS PAYS .....</b>	<b>1 - 12</b>	<b>4</b>
Australie .....	1	4
Autriche .....	2	4
Canada .....	3	4
Inde .....	4 - 7	5
Japon .....	8	6
Sénégal .....	9	6
Thaïlande .....	10	6
Turquie .....	11	6
Ukraine .....	12	7
<b>II. RESUME DES REPONSES RECUES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES .....</b>	<b>13 - 40</b>	<b>7</b>
<b>A. Organismes et programmes des Nations Unies .....</b>	<b>13 - 24</b>	<b>7</b>
Département des affaires économiques et sociales internationales .....	13	7
Commission économique pour l'Afrique .....	14	7
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes .....	15	8
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....		8
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales .....	17	8
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	18 - 22	8

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Programme des Nations Unies pour le développement	23	10
Conseil mondial de l'alimentation .....	24	10
B. Institutions spécialisées des Nations Unies et organisations apparentées .....	25 - 32	10
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture .....	25	10
Organisation de l'aviation civile internationale	26	11
Bureau international du Travail .....	27	11
Fonds monétaire international .....	28	11
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .....	29	12
Union postale universelle .....	30	12
Banque mondiale .....	31	12
Organisation météorologique mondiale .....	32	12
C. Résumé des réponses reçues d'organismes intergouvernementaux .....	33 - 40	12
Secrétariat du Commonwealth .....	33	12
Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest ....	34	13
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest .....	35	13
Banque interaméricaine de développement .....	36	13
Banque islamique de développement .....	37	13
Fonds international de développement agricole ....	38	13
Organisation des Etats américains .....	39	14
Organisation de coopération et de développement économiques .....	40	14

MESURES SPECIFIQUES PRISES PAR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE  
EN FAVEUR DES PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL

1. RESUME DES REPONSES RECUES DE DIFFERENTS PAYS

Australie

1. L'Australie apporte à 11 pays sans littoral une assistance qui a contribué à réduire leurs problèmes particuliers de développement. Ainsi, en Asie, elle a financé la conception et la construction d'un pont sur le Mékong entre la Thaïlande et le Laos, qui constitue pour ce dernier une importante liaison terrestre. En Afrique, l'Australie a alloué à des projets d'assistance à l'Afrique australe 110 millions de dollars australiens sur trois ans, à partir de l'exercice financier 1990-1991. Les deux tiers des bénéficiaires sont des pays sans littoral : Botswana, Lesotho, Malawi, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Comme ils accordent la priorité aux transports et aux communications, le programme australien est axé sur ce secteur. En 1990, l'Australie a décidé de donner jusqu'à 1 million de dollars australiens par an, pendant trois ans, à la Commission des transports et des communications d'Afrique australe (SATCC), qui relève de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). Après la publication du rapport "Obasanjo" du Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, l'Australie a notamment adopté un programme d'assistance dans le domaine des produits de base, qui prévoit la fourniture de matériel pour un port à Dar es-Salaam (Tanzanie), à l'extrémité d'un couloir de transport important de la région. L'Australie aide également à résoudre les problèmes spéciaux des pays sans littoral par ses contributions aux organismes des Nations Unies.

Autriche

2. L'Autriche participe activement à l'entretien des voies ferrées en Afrique de l'Est. Actuellement, elle prépare des travaux de remise en état et de soudure sur quelque 650 kilomètres de la ligne entre la Tanzanie et la Zambie (TAZARA). Pour ce projet, d'une durée de sept ans, l'Autriche a financé et fourni du matériel de construction ferroviaire en 1986-1987. Elle a également fourni une machine pour les travaux de la ligne du Limpopo, entre Maputo (Mozambique) et le Zimbabwe, et une autre pour la ligne entre Beira (Mozambique) et le Zimbabwe. En 1989 et 1990, le Ministère autrichien des finances a organisé deux stages de formation pour des fonctionnaires des douanes de pays en développement, dont 10 ressortissants de pays sans littoral. L'Autriche appuie aussi activement des activités multilatérales au titre de l'aide aux pays en développement sans littoral.

Canada

3. Le Canada est conscient des besoins spéciaux des pays sans littoral qui font partie des pays les moins avancés. L'assistance à ces derniers demeure un objectif prioritaire de la politique canadienne d'aide publique au développement (APD) et se taille la part du lion dans le budget. Elle revêt

la forme de dons ou d'apports à des conditions extrêmement favorables. En 1989-1990, l'APD fournie par le Canada à ces pays s'est élevée au total à 336 240 000 dollars canadiens. Les transports et les communications constituent un domaine d'assistance technique particulièrement important pour les pays en développement sans littoral, et le Canada leur accorde la priorité depuis longtemps. Les projets entrepris ou achevés en 1989-1990 sont les suivants : amélioration d'aéroports au Népal, offre de matériel de télécommunications aux pays andins, aide au réseau de télécommunications de l'Afrique de l'Ouest et travaux de réparation de la ligne de chemin de fer Zimbabwe-Botswana.

#### Inde

4. Selon le Communiqué commun indo-népalais de juin 1990, les traités indo-népalais antérieurs sur le transit et le commerce étaient venus à expiration le 23 mars 1989. Leurs dispositions ont été, de facto, remises en vigueur à la suite du Communiqué commun indo-népalais publié à Delhi en juin 1990. Il a été convenu qu'en attendant la mise au point finale d'un accord d'ensemble englobant tous les aspects des relations bilatérales, le statu quo ante au 1er avril 1987 serait rétabli dans les relations entre les deux pays. Moyennant la publication d'ordonnances administratives et de notifications appropriées, les facilités antérieurement mises à la disposition des deux parties aux termes des traités ont été utilisables à compter du 1er juillet 1990.

5. Les facilités de transit accordées au Népal aux termes de l'accord sont les suivantes : a) l'Inde accorde la liberté de transit pour le commerce népalais avec des pays tiers passant par les territoires indiens suivant des itinéraires agréés d'un commun accord; b) le statu quo ante a été rétabli quant aux points frontaliers et aux itinéraires désignés comme postes de douane pour la circulation des marchandises, de sorte que les 22 postes de douane terrestres ont tous été rouverts à la circulation des marchandises entre l'Inde et le Népal; c) la circulation des camions népalais à destination et en provenance des têtes de lignes ferroviaires les plus proches pour charger les marchandises exportées et en transit à destination du Népal a été rétablie aux conditions qui existaient avant le 23 mars 1989; d) la circulation en transit est exonérée de droits de douane et de tous droits de transit ou autres redevances, à l'exception de prélèvements raisonnables pour frais de transport et de services; e) des installations sont disponibles pour l'entreposage et l'emmagasiner des marchandises en transit en attente de dédouanement avant qu'elles ne continuent à être acheminées vers le Népal à travers les territoires de l'Inde.

6. Pour ce qui est des préférences commerciales, l'accord renferme des dispositions qui mentionnent l'exonération de droits de douane pour toute une gamme de produits primaires et d'articles manufacturés, le remboursement des droits indiens d'excise au Népal en application de la procédure de restitution des droits pour les marchandises exportées vers le Népal, l'exportation de marchandises à destination du Népal même s'il s'agit de catégories de marchandises dont l'entrée est interdite ou limitée par des contingents et les arrangements bilatéraux pour l'importation de pétrole brut et de produits pétroliers par l'Inde pour le compte du Népal.

7. Conformément à l'Accord conclu entre l'Inde et le Bhoutan sur les échanges et le commerce en mars 1990, les facilités de transit que l'Inde accorde au Bhoutan comprennent l'indication de 13 points d'entrée et de sortie pour faciliter les importations et les exportations du Bhoutan, ainsi que des procédures d'importation/exportation concernant le commerce du Bhoutan avec des pays tiers. L'Accord mentionne aussi le traitement favorable accordé aux navires marchands battant pavillon du Bhoutan. Quant aux préférences commerciales, il dispose que les échanges et le commerce bilatéraux sont libres entre l'Inde et le Bhoutan, que toutes les exportations et importations du Bhoutan à destination et en provenance de pays autres que l'Inde sont exonérées de droits de douane et de restrictions au commerce et que l'Inde rembourse les droits d'excise sur les marchandises indiennes exportées vers le Bhoutan.

#### Japon

8. Le montant de l'APD versé par le Japon aux pays en développement sans littoral au cours de la période 1985-1989 a atteint 1 milliard 943 millions de dollars des Etats-Unis, dont 70 % environ correspondaient à des dons et le reste à des apports pour des activités de coopération technique. Cette assistance est allée principalement à six pays : Bolivie (233 millions de dollars des Etats-Unis), République démocratique populaire lao (124 millions), Népal (438 millions), Niger (136 millions), Paraguay (226 millions) et Zambie (256 millions).

#### Sénégal

9. Depuis l'indépendance, le Sénégal et le Mali ont signé plusieurs accords et conventions de coopération en matière de transport en transit. A cet égard, le Mali s'est vu attribuer dans le port de Dakar un espace pour le mouvement des marchandises en transit. Cet espace est relié à la ligne ferroviaire Dakar-Bamako. Quant aux transports maritimes, un projet visant à améliorer les opérations dans le bassin du fleuve Sénégal est en voie d'achèvement. Cela facilitera les services de transport en Mauritanie, au Mali et au Sénégal.

#### Thaïlande

10. En 1989, la Thaïlande a fourni une assistance technique sous forme de bourses à la République démocratique populaire lao et au Bhoutan. En 1990, elle a accordé une assistance similaire au Laos, au Népal et au Zimbabwe. La République démocratique populaire lao continuera de recevoir une aide en 1991.

#### Turquie

11. L'assistance fournie par la Turquie à des projets s'est étendue au Tchad, au Mali et au Niger, dans le cadre du programme d'assistance technique au Sahel. Ce programme prévoit la réalisation d'études techniques, en vue de la création d'une petite cimenterie au Tchad. Un centre de formation en cours d'emploi et un centre de formation technique et professionnelle sont en cours

d'établissement au Mali et au Niger, respectivement. De plus, des stages de formation en cours d'emploi par groupes sont organisés à l'intention de personnes originaires du Tchad, du Niger et de la Zambie. Les efforts des autorités turques pour aider les pays en développement sont entravés par divers obstacles : retards dans la définition des projets, absence de suivi et d'entretien après l'achèvement des projets, manque de personnel compétent pour la gestion des projets, etc.

### Ukraine

12. L'Ukraine défend les droits des pays sans littoral en ce qui concerne l'accès à la mer, le libre transit des marchandises et la traversée des territoires d'autres pays conformément aux dispositions du droit international. Elle ratifie les conventions internationales pertinentes relatives au commerce et au transport en transit. En outre, elle a pris une part active à l'élaboration et à l'adoption de plusieurs documents importants, tels que la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, qui traitent notamment des besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral.

## II. RESUME DES REPONSES RECUES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### A. Organismes et programmes des Nations Unies

#### Département des affaires économiques et sociales internationales

13. Le Bureau de statistique du Département gère une base de données statistiques sur le commerce international, par produit et par partenaire, pour tous les pays qui lui communiquent des données. Il dispose de données pour certains pays sans littoral et pays de transit. Dans le domaine des transports, il y a quelques années, le Département a consacré son bulletin intitulé Transport Newsletter aux problèmes de transit et de transport des pays sans littoral, qui compromettent le mouvement des marchandises entre ces pays et leurs partenaires commerciaux. En matière de population, le Département fait des recherches et des analyses sur la situation des pays en développement sans littoral.

#### Commission économique pour l'Afrique

14. La CEA a fait plusieurs études intéressant les pays africains sans littoral. En 1986, elle a effectué une étude de préfaisabilité sur la navigabilité de la Kagera, pour savoir si les pays du bassin de la Kagera gagneraient à ce que les marchandises soient transportées par train de Mombasa et de Dar es-Salaam jusqu'au lac Victoria, puis par ferry sur le lac et sur la Kagera. La Commission a également fait une étude de préfaisabilité sur la conteneurisation dans la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et une étude préliminaire sur la création d'un réseau intégré de transports routiers pour tous ces pays. Elle a en outre organisé des séminaires et ateliers sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles en matière de transport.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

15. La CEPALC exécute des programmes d'assistance technique et de recherche en faveur des pays d'Amérique latine les moins avancés. A cet égard, le Paraguay et la Bolivie, les deux seuls pays sans littoral de la région, bénéficient d'une attention spéciale. En coopération avec le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC), la Commission a notamment contribué à l'élaboration d'un système pour le transport international en transit des marchandises entre la Bolivie et le Pérou. Ce système, qui facilitera beaucoup le transit des marchandises et l'accomplissement des formalités douanières entre les deux pays, devait entrer en vigueur en juin 1991.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

16. La CESAP exécute actuellement un projet spécial axé sur les besoins et problèmes des pays sans littoral les moins avancés de la région. Il s'agit d'étudier les services de soutien et les mesures nécessaires pour favoriser le commerce d'exportation des quatre pays considérés.

Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

17. Pendant la période 1976-1990, le Centre a effectué un certain nombre d'études se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement enclavés. Ces études ont été faites en Bolivie, au Botswana, en République centrafricaine, au Népal, au Swaziland et au Zimbabwe, et ont porté essentiellement sur l'évaluation des potentiels d'investissement dans ces pays, en particulier dans le secteur des minéraux, et sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour renforcer leur aptitude à promouvoir des coentreprises avec des sociétés multinationales selon des conditions et modalités qui protègent leurs intérêts nationaux.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

18. La CNUCED a continué de jouer le rôle de chef de file dans la mobilisation d'un appui international en faveur des pays en développement sans littoral. Se fondant sur les renseignements recueillis grâce aux activités d'assistance technique, elle a fait des propositions pour aider à s'attaquer plus efficacement aux problèmes particuliers que connaissent les pays en développement sans littoral, aux niveaux national et sous-régional. Certaines de ces propositions sont brièvement évoquées dans les sections I et II du présent rapport. Elles ont pour objet de faire prendre davantage conscience des handicaps fondamentaux dont souffrent les pays sans littoral, et d'inciter ainsi les donateurs à accroître leur assistance à ces pays.

19. Dans le domaine de l'assistance technique, la CNUCED vise essentiellement à répondre aux besoins prioritaires des pays en développement sans littoral et de leurs voisins de transit. A cet égard, elle a poursuivi l'exécution du projet financé par le PNUD et l'Agency for International Development des Etats-Unis en Afrique australe, intitulé "Transport en transit et appui au secteur des transports". La phase actuelle du projet a pour objet d'aider - en collaboration étroite avec la Commission des transports et des

communications d'Afrique australe - les pays sans littoral et les pays de transit voisins de la sous-région à mettre en oeuvre les recommandations déjà formulées dans le cadre du projet, notamment dans les secteurs suivants : développement de ports secs; facilitation du commerce; conclusion d'accords bilatéraux concernant le transit routier; étude des différents itinéraires de transit possibles; mise au point de systèmes d'information avancée sur les marchandises (ACIS) le long des principaux couloirs de transit; promotion de petites entreprises privées locales de transport routier pour le trafic de transit; et mise en valeur des ressources humaines. Ultérieurement, il faudra s'attaquer aux nouveaux problèmes que posera l'évolution politique de l'Afrique australe après la fin de l'apartheid, quand les itinéraires de transit traditionnels vers les ports sud-africains retrouveront leur importance première. Des projets d'assistance technique analogues ont été mis au point par la CNUCED, en consultation avec le PNUD, pour les sous-régions Afrique de l'Est-Afrique centrale et Afrique de l'Ouest-Afrique centrale. Ces deux projets sont en cours d'exécution. Les études faites jusqu'à présent ont permis de définir les domaines d'action prioritaires. Les grandes questions traitées actuellement sont les suivantes : procédures documentaires concernant le transit, accords de transit, opérations ferroviaires et routières, systèmes d'information rapide sur les marchandises, développement de ports secs et mise en valeur des ressources humaines.

20. La CNUCED exécute par ailleurs un autre projet financé par le PNUD, concernant la politique des transports maritimes pour les pays sans littoral. Le projet vise au premier chef à aider les pays sans littoral à créer les structures nécessaires pour assurer la protection des intérêts des chargeurs vis-à-vis des transporteurs terrestres, aériens et maritimes, ce qui devrait avoir des effets bénéfiques sur les frais et conditions de transport. Toutes les activités d'assistance technique décrites ci-dessus sont exécutées par la CNUCED en pleine coopération avec des institutions sous-régionales s'occupant des questions de transport en transit, notamment la Commission des transports et des communications d'Afrique australe (SATCC), la Conférence ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes (MINCONMAR) et, pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale, le Secrétariat permanent pour le couloir septentrional ainsi que l'Organisation du bassin de la Kagera. Les activités d'assistance technique sont également exécutées en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, notamment dans le cadre du programme de la Décennie des Nations Unies pour le transport et les communications en Afrique. Cette coopération comprend notamment des consultations pour l'élaboration des descriptifs de projet, et la participation d'experts de la CEA à certaines des activités d'assistance technique de la CNUCED.

21. En Asie, où, depuis le milieu des années 70, la CNUCED - avec le financement du PNUD - fournit aux pays sans littoral des services consultatifs au titre de l'assistance technique, certaines recommandations ont été mises en oeuvre par les pays eux-mêmes et par la communauté des donateurs. La CNUCED vient d'achever une étude générale sur les besoins futurs en matière d'assistance technique dans le domaine du transport en transit. Elle s'emploiera ensuite à trouver des fonds pour l'exécution des activités proposées.

22. La CNUCED exécute plusieurs autres programmes d'assistance technique - portant sur des domaines comme le commerce international, la gestion des ressources financières, le développement du transport multimodal, la gestion portuaire et la formation maritime - qui sont destinés à aider les pays en développement en général, mais dont certains présentent un intérêt particulier pour les pays sans littoral. Le Programme spécial pour la facilitation du commerce (FALPRO) apporte un appui considérable à ces pays dans le domaine de la simplification et de l'harmonisation des formalités et procédures commerciales, principalement dans le cadre du projet de transport en transit dont il est fait état ci-dessus. En ce qui concerne le Système douanier automatisé (SYDONIA), les choses vont bon train en Afrique, avec son installation dans les administrations douanières du Burundi, de la République centrafricaine, du Niger, du Rwanda, du Zaïre et du Zimbabwe. D'autres pays - Botswana, Lesotho, Malawi, Swaziland et Zambie - ont manifesté de l'intérêt pour l'exécution de projets dans ce domaine, le but étant d'aider les administrations douanières à moderniser, simplifier et harmoniser les formalités - dédouanement des marchandises, contrôle du trafic de transit, documentation -, à accroître le montant des droits et taxes perçus, qui sont habituellement la principale source de recettes publiques, et à rassembler des données complètes et récentes d'ordre fiscal et commercial.

#### Programme des Nations Unies pour le développement

23. Le PNUD tient pleinement compte des problèmes des pays sans littoral dans ses activités de programmation régulière. Le statut de pays sans littoral constitue en particulier un critère supplémentaire pour la détermination du chiffre indicatif de planification (CIP), comme cela a été le cas pour le cinquième cycle de programmation. Tous les projets destinés aux pays sans littoral dans le domaine des transports et du commerce international prennent en compte leurs besoins spéciaux. La grande majorité de ces projets est exécutée par la CNUCED.

#### Conseil mondial de l'alimentation

24. Dans le domaine de la politique alimentaire, le Conseil a toujours accordé l'attention nécessaire aux problèmes spéciaux des pays en développement sans littoral, en particulier les 15 PMA où la consommation alimentaire par habitant reste parmi les plus faibles du monde, la population étant tenaillée par une faim chronique et souffrant d'une malnutrition générale. Ainsi, dans les années 80, il a décidé d'encourager l'adoption de stratégies alimentaires nationales, initiative dont bénéficient plusieurs pays en développement sans littoral.

#### B. Institutions spécialisées des Nations Unies et organisations apparentées

#### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

25. La FAO exécute actuellement dans les pays sans littoral plus de 400 projets, avec un budget total de 367 millions de dollars des Etats-Unis. Le Centre de télédétection de la FAO participe notamment à

l'inventaire et à la surveillance des ressources naturelles renouvelables dans plusieurs d'entre eux. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de la FAO (GIEWS) a également continué d'évaluer l'état des cultures, les perspectives de production et les disponibilités alimentaires de certains de ces pays. Dans le domaine de la planification agricole, y compris la réforme agraire, l'élaboration de la politique macro-économique et le renforcement des institutions, la FAO apporte une assistance technique à des pays sans littoral. Elle déploie aussi des efforts permanents de formation dans le secteur agricole. En ce qui concerne la pêche l'Organisation aide les pays sans littoral à parvenir à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires. Dans le secteur forestier, la FAO s'emploie à promouvoir des projets communautaires de développement des forêts, la mise en oeuvre de plans d'action nationaux pour les forêts tropicales et des activités de recherche.

#### Organisation de l'aviation civile internationale

26. L'OACI a pris des mesures concrètes pour qu'un maximum d'Etats accordent aux transporteurs des autres Etats la première des "libertés de l'air", c'est-à-dire le droit de survoler le territoire d'un autre Etat sans y atterrir. En outre, elle fait des études régionales, organise des réunions et séminaires et fournit une assistance technique dont profitent les pays sans littoral.

#### Bureau international du Travail

27. Les activités de coopération technique du BIT s'inscrivent dans des programmes par pays, ainsi que des programmes régionaux, multinationaux et mondiaux du PNUD. Son action dans le secteur des transports, axée sur l'amélioration de la capacité de gestion et le renforcement des institutions, présente un intérêt particulier pour les pays sans littoral. Le projet de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des institutions dans le secteur des transports et des communications en Afrique, achevé récemment, a fait l'objet d'une coopération interinstitutions. Les dépenses totales pour les projets de coopération technique du BIT en faveur des pays en développement sans littoral se sont élevées à 25 millions de dollars des Etats-Unis en 1990.

#### Fonds monétaire international

28. Dans le cadre de sa politique générale, le Fonds répond de diverses manières aux besoins spéciaux des pays en développement sans littoral. La quote-part de ces pays reflète leur situation particulière d'exportateurs de produits primaires dont les prix et le volume connaissent des fluctuations. Le Fonds fournit aux pays membres des conseils sur la politique à suivre ainsi qu'une assistance financière et technique. Les conseils sont dispensés lors des consultations annuelles tenues avec les autorités du pays concernées en vertu de l'article IV, et lors des échanges de vues sur l'utilisation des ressources financières du FMI. Celles-ci sont mises à la disposition des pays membres par le biais de divers mécanismes. A la fin de février 1991, les

ressources allouées aux pays en développement sans littoral s'élevaient au total à 1,9 milliard de dollars des Etats-Unis. En outre, le Fonds déploie un large éventail d'activités d'assistance technique dont profitent ces pays - dans les domaines bancaire, budgétaire, juridique et statistique.

#### Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

29. Les projets qu'exécute l'ONUDI pour répondre aux besoins spécifiques des pays sans littoral portent, notamment, sur l'industrie alimentaire, l'industrie du cuir et le secteur de la confection. D'autres projets spécialement axés sur les problèmes des pays sans littoral et des pays les moins avancés prévoient une formation professionnelle à long terme, l'établissement de plans concernant la main-d'oeuvre, l'intégration économique et la mise en valeur des ressources.

#### Union postale universelle

30. Les activités de coopération technique entreprises par l'UPU en 1989 en faveur des pays en développement sans littoral s'inscrivaient dans des projets financés par le PNUD ou par l'Union elle-même. Elles portaient essentiellement sur l'amélioration qualitative des services postaux et la formation du personnel des pays intéressés. Par ailleurs, du matériel technique a été fourni à la plupart de ces pays en 1989-1990.

#### Banque mondiale

31. L'assistance de la Banque aux pays en développement sans littoral s'est chiffrée à quelque 1 milliard 136 millions de dollars des Etats-Unis en 1990 et a été axée sur l'agriculture, l'ajustement et les transports. Les détails concernant les prêts sectoriels à 13 pays sans littoral indiquent qu'environ 75 % des ressources allouées par la Banque sont allées à des programmes relevant de ces trois domaines clés (17,5 % pour le secteur des transports).

#### Organisation météorologique mondiale

32. L'OMM apporte une assistance aux pays en développement sans littoral dans le domaine météorologique et hydrométéorologique, pour les aider à fournir les services nécessaires aux transports.

### C. Résumé des réponses reçues d'organismes intergouvernementaux

#### Secrétariat du Commonwealth

33. Conscient que les pays sans littoral ont des besoins spéciaux, le Secrétariat du Commonwealth apporte une assistance appréciable à sept pays africains (Botswana, Lesotho, Malawi, Ouganda, Swaziland, Zambie et Zimbabwe). Ses domaines d'intervention sont la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions, la gestion, l'administration, l'agriculture, la santé et les transports. Le coût total des activités en cours dans ces pays est estimé à 10 millions de dollars des Etats-Unis environ.

#### Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest

34. Depuis sa création, en 1970, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest a fait plusieurs études sur les problèmes des pays sans littoral. Elle a adopté un programme sous-régional en trois phases en vue : a) de mettre des installations portuaires à la disposition des pays sans littoral dans les pays côtiers; b) de construire des installations d'appui dans les gares ferroviaires des pays sans littoral; c) de fournir des équipements au terminus des gares ferroviaires. Par ailleurs, le secrétariat de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest a organisé un séminaire sur les conventions sous-régionales relatives au transit.

#### Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

35. L'action de la CEDEAO en faveur des pays sans littoral comprend l'adoption de décisions visant à faciliter le transport des marchandises vers ces pays. Lesdites décisions concernent la conclusion de conventions relatives au transport routier des marchandises en transit et la création d'un mécanisme de garantie pour le mouvement de ces marchandises.

#### Banque interaméricaine de développement

36. La BID a entrepris plusieurs projets pour réduire les problèmes de transport. En Bolivie, elle a décidé de financer la construction d'une route entre Patacamayo et Tambo Quemado, à la frontière chilienne, pour acheminer les importations et les exportations de la Bolivie. Un projet analogue visant à améliorer le mouvement de marchandises vers le Pérou a été entrepris entre Rio Seco et Desaguadero. Par ailleurs, un programme a été mis en oeuvre pour étudier la faisabilité de projets transfrontières, notamment dans le secteur des transports et de l'énergie. Dans le cas du Paraguay, la Banque finance le revêtement de la route qui relie Puerto Concepcion à Cuero Fresco et constitue un des principaux axes pour les échanges avec le Brésil. Enfin, elle finance également des projets de développement qui contribuent à assurer la navigabilité des rivières Paraguay et Parana, essentiellement pour le transport des marchandises.

#### Banque islamique de développement

37. Cinq pays sans littoral ont bénéficié de l'assistance de la Banque islamique de développement. Au cours de la période 1976-1990, des crédits ont été accordés aux pays suivants : Niger (161 millions de dollars des Etats-Unis), Mali (56 millions), Ouganda (44 millions) et Burkina Faso (53 millions). Les domaines suivants ont été privilégiés : agriculture, transports, santé, industrie et mise en valeur des ressources humaines.

#### Fonds international de développement agricole

38. A ce jour, 18 des 20 pays en développement sans littoral membres du FIDA ont obtenu 59 prêts pour 50 projets (521 millions de dollars des Etats-Unis au total). Ces prêts ont presque tous été accordés à des conditions très favorables.

Organisation des Etats américains

39. Au cours des cinq dernières années, l'OEA a approuvé l'octroi de plus de 3 milliards de dollars des Etats-Unis pour des projets en Bolivie et au Paraguay, dont certains tiennent compte des problèmes particuliers liés à la situation géographique de ces pays. A titre de contrepartie, ces derniers ont engagé plus de 3 milliards de dollars des Etats-Unis.

Organisation de coopération et de développement économiques

40. Aux prix courants, l'APD nette versée à 20 pays en développement sans littoral, toutes sources confondues, est passée de 4,2 milliards de dollars des Etats-Unis en 1987 à 5,1 milliards en 1989. En 1989, les montants reçus par les différents pays s'échelonnaient entre 29 millions de dollars des Etats-Unis (Swaziland) et 498 millions de dollars des Etats-Unis (Népal).

-----